



L'actualité professionnelle du secteur de l'environnement

---

## Lancement de la seconde dotation microprojets Energies renouvelables de solidarité internationale

Initiée par l'Agence des micro projets (AMP) et l'Agence française de développement (AFD), dans le cadre de la COP 21, cette session de dotation vise à soutenir des microprojets EnR de solidarité internationale.

Les conditions ? Le projet, qu'il soit solaire, éolien, hydraulique, biogaz, etc., doit être mis en place dans un pays en développement afin d'améliorer les conditions de vie des populations bénéficiaires. Les porteurs devront être des associations de droit français, de plus de deux ans et de moins de 250.000 € de budget annuel.

*"La session de dotation Energies renouvelables devrait se clore le 30 septembre 2016, pour une instruction des dossiers qui débiterait au mois d'octobre. Le jury devrait étudier les dossiers jusqu'en novembre et clôturer la liste des lauréats le 30 novembre, précisent les organisateurs. Néanmoins, ces dates sont susceptibles de se trouver quelque peu modifiées, en fonction du nombre de projets reçus et à étudier".* Les dossiers sont à instruire directement sur le site de l'AMP.

Le jury sera composé des équipes de l'AMP et parmi les mécènes, d'experts en énergies renouvelables. Les entreprises partenaires pourront également apporter un soutien technique des projets lauréats. Pour cette seconde édition, l'AFD et l'AMP souhaitent atteindre un budget minimum de 100.000 €.

Cette année, le Syndicat des énergies renouvelables (SER) est également partenaire. Les prix devraient être remis à l'issue de son colloque annuel, le 31 janvier 2017.

Article publié le 19 juillet 2016



**Dorothee Laperche** , journaliste  
Rédactrice spécialisée

Actu-Environnement

© 2003 - 2016 COGITERRA - ISSN N°2107-6677

Actu-Environnement adhère au Centre Français d'exploitation du droit de Copie (CFC).